

Comment Copé espère combattre la souffrance au travail

L'Expansion.com - 16/12/2009 10:53:00



Charles Platiau / Reuters

Meilleure formation des dirigeants, renforcement du CHSCT, indépendance de la médecine du travail ... la commission de réflexion sur la souffrance au travail réunie par le patron des députés UMP vient de rendre ses 30 propositions pour "travailler mieux".

En octobre dernier, alors qu'une vague de suicides frappe France Télécom, le président du groupe UMP à l'Assemblée, Jean-François Copé décide de constituer une commission de réflexion sur la souffrance au travail, réunissant des députés de la majorité et des personnalités extérieures disposant d'une expertise. "Face à la multiplication des suicides au travail, on voit bien que le "travailler plus" doit être complété par le "travailler mieux", explique-t-il alors. Après plusieurs semaines de travaux, de débat et d'enquête auprès des salariés, cette commission vient de rendre ses conclusions. Elle dresse un catalogue des bonnes pratiques pour « travailler mieux au sein des nouvelles organisations".

Car le constat de la commission est sans appel. L'organisation du travail telle qu'elle est conçue actuellement peut-être à l'origine de souffrance entraînant parfois des actes graves. La recherche de la sur-performance ne permet plus de prendre le recul nécessaire par rapport à son investissement et met à mal la dynamique collective. Un tiers des femmes et un quart des hommes seraient ainsi en situation de sur-stress. Pour remédier à cette organisation, qui fait primer le court terme sur les projets économiques ou industriels de long terme, la commission offre plusieurs pistes. [Pour lire l'intégralité du rapport, en PDF, c'est ici.](#)

Instaurer l'indépendance de la médecine du travail

C'est "LA" proposition de ce rapport qui préconise une réorganisation totale de la médecine du travail. Les experts proposent en effet de couper le lien existant entre l'entreprise et le médecin du travail, qui aujourd'hui ne joue plus son rôle de "filtre". Les médecins ne seraient plus rémunérés par l'entreprise mais par un fond de cotisation alimenté par les entreprises. Par la création de services régionaux de santé au travail, placés sous la double tutelle Ministère du Travail - Ministère de la Santé, il deviendrait possible de mutualiser les ressources et les moyens de la médecine du travail. Chaque service regrouperait plusieurs équipes pluridisciplinaires composées de médecins du travail, de psychologues, d'ergonomes, d'infirmières... et la prévention reviendrait alors au coeur de la médecine du travail.

Donner au manager un rôle d'écoute

C'est par lui que tout passe et donc que doit passer le dialogue social. C'est en tous cas ce que suggère la commission qui demande à ce que les managers soient désormais formés aux problématiques de la santé et du bien-être au travail. Comment ? Par le biais notamment de formations certifiantes obligatoires dès lors que le manager encadre des équipes d'une certaine taille.

Donner au CHSCT un rôle stratégique

Le rapport préconise une élection directe des membres du CHSCT qui permettrait un renforcement de ses moyens d'action grâce notamment à l'attribution d'un véritable budget.

Créer une labellisation pour les formations des dirigeants et des managers.

Manière de promouvoir un management plus vertueux, la création d'un label "santé et qualité de vie au travail" inciterait les directeurs d'écoles ou d'institutions à faire évoluer ces formations en y intégrant les problématiques de la souffrance au travail.

Diffuser largement des "boîtes à outils" aux acteurs du monde du travail.

La commission recommande la constitution de boîtes à outils simples, concrets et opérationnels, dédiées à la souffrance au travail. Ces documents s'adresseraient notamment aux dirigeants et managers des PME, qui sont aujourd'hui, faute de moyens humains et financiers suffisants, les "orphelines de la prévention".